



Mouvement intra 2025



Les dates

Dates	Sujet
25 mars	Ouverture du serveur SIAM via I-prof/ Application MVT1D
3 avril à 23h59	Fermeture du serveur. Fin de saisie des vœux
8 avril à partir de 14h	Transmission 1 ^{er} accusé de réception (sans barème) sur MVT1D
23 avril à 23h59	Dernier délai pour envoyer le 1 ^{er} accusé réception, daté et signé uniquement en cas de suppression de vœux ou d'annulation de la participation au mouvement
29 avril	Demande de bonification après congé parental, CLD ou détachement Demande de bonification au titre du rapprochement de conjoint ou de l'autorité parentale conjointe.
29 avril	Transmission copie de l'habilitation langues et de la certification FLS
29 avril	Justificatifs points enfants. Transmission des justificatifs pour signaler toutes données manquantes ou erronées.
30 avril à partir de 14h	2 ^{ème} accusé réception & consultation du barème
23 mai	Transmission des notifications RQTH Transmission des données administratives pour les ineat.
14 mai à 23h59	Dernier délai demande de correction par les enseignants concernés à la DSDEN via Colibris
28 mai à partir de 14h	Dernier accusé réception / barème final
3 juin à partir de 14h	Résultats définitifs du mouvement initial
Du 4 au 18 juin	Recours individuels via Colibris <i>possibilité de mandater le SNUDI FO 93 pour vous accompagner et vous défendre.</i>
DU 5 juin au 18 juin	Candidatures volontaires ASH.
Du 23 juin au 17 août	Affectations au mouvement complémentaire via la messagerie « ac-creteil »
Du 23 juin au 17 août	Recours individuels
26 août	Transmission des résultats des ajustements de rentrée aux enseignants via leur messagerie « ac-creteil.fr ».



Votre barème

Points A

Ancienneté de fonction d'enseignant du 1^{er} degré au 1/9/2024

Depuis combien d'années suis-je PE (année de stagiaire comprise) ?

11 points la première année

10 points /an ; 10/12^e points / mois ; 10/360^e points / jour

Rien à faire



Points E

Enfants de moins de 18 ans au 31 août 2025 (nés entre le 01/09/2007 et le 31/08/2025)

1 point /enfant

Documents à fournir avant le 29 avril

Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr



Points M

Bonification au titre du handicap

Moi ou mon conjoint avons-nous la RQTH ou mon enfant est-il dans une situation médicale difficile ?

310 points si RQTH sans appui du médecin de prévention

510 points si RQTH avec appui du médecin de prévention

Les dossiers étaient à rendre pour le 19 février.

Transmission des notifications RQTH : 23 mai

Si vous avez raté la date, envoyez tout de même votre dossier.

Les réponses vous seront données sur boîte pro.



Points S

Bonification au titre du médical ou du social ou sortants de PACD/PALD

Suis-je dans une situation sociale difficile ou dans une situation médicale sans RQTH ?

10 points avec appui médical et/ou social

0 point en cas de refus d'appui médical et/ou social

Les dossiers étaient à rendre pour le 19 février.

Si vous avez raté la date, envoyez tout de même votre dossier.

Les réponses vous seront données sur boîte pro.



Points R

Points rapprochement de conjoints (RC), autorité parentale conjointe (APC) *RC : mariés, pacsés ou enfant en commun*

APC : autorité parentale conjointe

30 points

Dossier à envoyer pour le 29 avril (formulaire à remplir)

Uniquement si le conjoint (ou ex) travaille dans le 93 (APC et RC)

Les points parents isolés n'existent plus.



Points P

Points pour services partagés (*ne concerne pas les stagiaires ni les TD*)

Ai-je été remplaçant à TP toute l'année sur plusieurs classes ?

80 points 4 classes

60 points 3 classes

40 points 2 classes dans deux écoles différentes

Rien à faire

Points P'

Points pour non spécialistes en ASH (*ne concerne pas les stagiaires*)

Ai-je enseigné l'année scolaire 2024-2025 dans l'ASH sans diplôme ?

40 points conseillers à la scolarisation, ERSEH ou maîtres E

80 points IME, Segpa, Ulis école ou collège, ITEP, hôpital, foyer de l'enfance, BD ASH à plus de 50 %

40 points IME, Segpa, Ulis école ou collège, ITEP, foyer de l'enfance, BD ASH à moins de 50 %

Rien à faire



Points D

Points directeurs (intérim) *(ne concerne pas les stagiaires)*

Ai-je remplacé le directeur (la directrice) au moins 6 mois au 31 mars 2025 (ai-je pris cette fonction au plus tard le 30 septembre 2024) ?

240 points à condition de mettre l'école actuelle en premier vœu. Points uniquement accordés pour le maintien sur le poste actuel. Il faut être inscrit sur la liste d'aptitude.

Rien à faire

Points H

Point TRS

Ai-je effectivement été sur un poste de TRS en 2024/2025 ?

10 points



Points V

Points renouvellement même premier vœu

Ai-je demandé le même premier vœu cette année que l'année dernière ?

12 points à condition que le vœu soit précis et sur la même école que l'année dernière.

Non cumulable d'année en année.

Faire le même premier vœu qu'en 2024.



Points B

Ancienneté à TD sur le poste actuel (adjoints, remplaçants, TRS...) (*ne concerne pas les stagiaires ni les TP*)

Depuis combien d'années suis-je sur mon poste actuel ?

15 points 3 ans

17 points 4 ans

19 points 5 ans et plus

Rien à faire



Points B'

Ancienneté à TD sur le poste actuel (directeurs, Ulis école et collège, IME, BD ASH) *(ne concerne pas les stagiaires ni les TP)*

Depuis combien d'années suis-je sur mon poste actuel?

30 points 3 ans

34 points 4 ans

38 points 5 ans et plus

Rien à faire

Points Z

Affectation en Rep ou Rep+ (ne concerne ni les stagiaires ni les TP)

Depuis combien d'années suis-je à TD sur le même poste ?

Nombre d'années à TD	Rep+	Rep
2 ans	60 pts	30 pts
3 ans	70 pts	35 pts
4 ans et plus	80 pts	40 pts

Pas valable pour TRS

Rien à faire



Points Z'

Affectation en éducation prioritaire à titre définitif (*ne concerne ni les stagiaires ni les TP*)

Depuis combien d'années suis-je en continu en éducation prioritaire ?

15 points au-delà de 5 ans

Pas valable pour TRS

Rien à faire



Points Y

Affectation à bonification valorisée (ABV) (*ne concerne ni les stagiaires ni les TP*)

Depuis combien d'années suis-je affecté(e) sur un poste à Stains, Pierrefitte ou Villetaneuse?

50 points au-delà de 3 ans

70 points au-delà de 5 ans

Rien à faire



Points U

Enseignants réintégrés après congé parental, CLD ou détachement

Est-ce que je reviens en septembre 2025 de congé parental, de CLD ou de détachement ?

10 points pour retour de congé parental ou CLD sur la commune de l'ancien TD

5 points pour retour de détachement

Demande à faire le 93 avril au plus tard le 29 avril : ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr



Points ou priorités pour les victimes de carte scolaire (*ne concerne ni les stagiaires ni les TP*)

Une classe a-t-elle été fermée en 2024 (juin ou septembre) ou 2025 (janvier) ?

Il faut faire la demande des points ou de la priorité (les services envoient un document au directeur).

Qui doit partir ? (prendre les critères dans l'ordre – on s'arrête dès que le départage a pu être effectué)

- un volontaire (conseil des maîtres),
- l'enseignant ou l'enseignante ayant la plus petite ancienneté à titre définitif parmi toutes les enseignantes ou tous les enseignants de l'école,
- l'ancienneté de fonction d'enseignant ou d'enseignante du 1er degré (A1D),
- le numéro aléatoire (qui remplace le critère de l'âge),
- l'ancienneté générale de service (AGS),
- l'échelon,
- la date d'effet d'échelon,
- la date de la titularisation,
- le plus petit numéro agent (SIRH)

Types de poste	Barème
<p>Adjoints non-spécialistes bénéficient tous, outre une priorité de premier rang limitée à leur école, de l'attribution d'office de points B (=Ancienneté de la nomination à titre définitif sur le poste), correspondant à 19 points au maximum, pour les postes sollicités dans la même commune ou dans les communes limitrophes.</p>	<p>Une priorité de rang 1* limitée à leur école 460 points, pour les postes situés dans la même commune 180 points pour les postes situés dans les communes limitrophes. La priorité s'exerce sur les postes « adjoint », de « moyen supplémentaire », de décharge de direction totale et de remplaçant (en fonction de son rattachement). * La priorité de rang 1 assure à son bénéficiaire le maintien sur l'école quel que soit son barème si un poste est vacant et si l'école est demandée en premier vœu.</p>
<p>Directeurs d'école</p>	<p>610 pts uniquement en vue de l'obtention d'un poste leur apportant des avantages (quotité de décharge et bonification indiciaire) équivalents ou moindres.</p>
<p>UPE2A, Adjoint postes fléchés LVE, maîtres spécialisés ASH, PEMF, CPC et remplaçants</p>	<p>610 pts sur tout poste identique n'importe où dans le département 400 pts sur les postes d'adjoints sur la circo (ASH, PEMF, CPC, remplaçants) ou la commune (LVE, UPE2A)</p>



ATTENTION ! Directeurs en poste depuis plus de 3 ans (TD ou TP)

Que faire ?

Si vous êtes inscrits sur la liste d'aptitude antérieurement à septembre 2022 et si vous participez au mouvement pour obtenir un poste de direction; vous devez solliciter votre réinscription sur celle-ci via Mvt1D en cliquant sur le bouton « demander une réinscription de droit sur la liste d'aptitude de directeur d'école ».



Vos perspectives pour l'année prochaine

Faire le mouvement, c'est

- Envisager la stratégie pour l'année scolaire suivante,
- Mettre en place une stratégie à moyen terme pour les années futures

Les questions à se poser

- Ma priorité est-elle géographique ou de niveau ?
- Si ma priorité est géographique, la commune que je convoite est-elle facilement accessible ?
- Si ma priorité est de niveau, quel sacrifice suis-je prêt(e) à faire en terme de temps de transport ?
- Combien d'années suis-je prêt à sacrifier pour obtenir un poste qui me convienne tant géographiquement que par rapport au niveau ?



Pour vous aider à vous y retrouver

Les barèmes du dernier collègue affecté à TD par commune en 2019

Ces barèmes sont indicatifs. C'est le barème le plus bas qu'il fallait l'année dernière pour arriver en maternelle ou en élémentaire par commune.

Annexe 7 Mouvement 2019
Barème du dernier nommé à titre définitif sur vœu précis

Barème du « dernier nommé » sur l'écran 1 sur poste d'adjoint d'école élémentaire ou maternelle (à titre définitif) avec un rang de priorité banal lors des opérations du mouvement informatisé 2019

Attention ces barèmes sont donnés à titre indicatif.

COMMUNES	ÉLÉMENTAIRE	MATERNELLE
AUBERVILLIERS	25.333	53.333
AULNAY/BOIS	33.333	33.333
BAGNOLET	33.333	88.333
BLANC MESNIL (LE)	0.000	3.000
BOBIGNY	0.000	63.305
BONDY	2.000	23.333
BOURGET (LE)	13.333	3 nominations
CLICHY/BOIS	73.277	178.055
COUBRON	1 nomination	Aucune nomination
COURNEUVE (LA)	40.00	53.305
DRANCY	0.000	15.305
DUGNY	0.000	1 nomination
EPINAY/SEINE	53.333	40.000
GAGNY	58.333	97.333
GOURNAY/MARNE	1 nomination	Aucune nomination
ILE ST DENIS (L')	13.333	Aucune nomination
LILAS (LES)	92.333	2 nominations
LIVRY GARGAN	53.333	132.472
MONTFERMEIL	53.305	103.222
MONTREUIL	25.305	83.333
NEUILLY PLAISANCE	55.333	2 nominations
NEUILLY/MARNE	63.333	103.611
NOISY LE GRAND	101.333	144.333
NOISY LE SEC	15.305	35.333
PANTIN	1.000	16.333
PAVILLONS/BOIS (LES)	33.333	2 nominations
PIERREFITTE	0.000	23.333
PRE ST GERVAIS (LE)	13.333	2 nominations
RAINCY (LE)	3 nominations	3 nominations
ROMAINVILLE	13.333	53.277
ROSNY/BOIS	25.333	63.333
SAINT DENIS	0.000	13.333
SAINT OUEN	13.333	65.250
SEVRAN	25.333	33.249
STAINS	0.000	25.333
TREMBLAY EN FRANCE	72.333	66.333
VAUJOURS	3 nominations	3 nominations
VILLEMOMBLE	45.333	85.333
VILLEPINTE	15.305	3 nominations
VILLETANEUSE	40.00	23.333

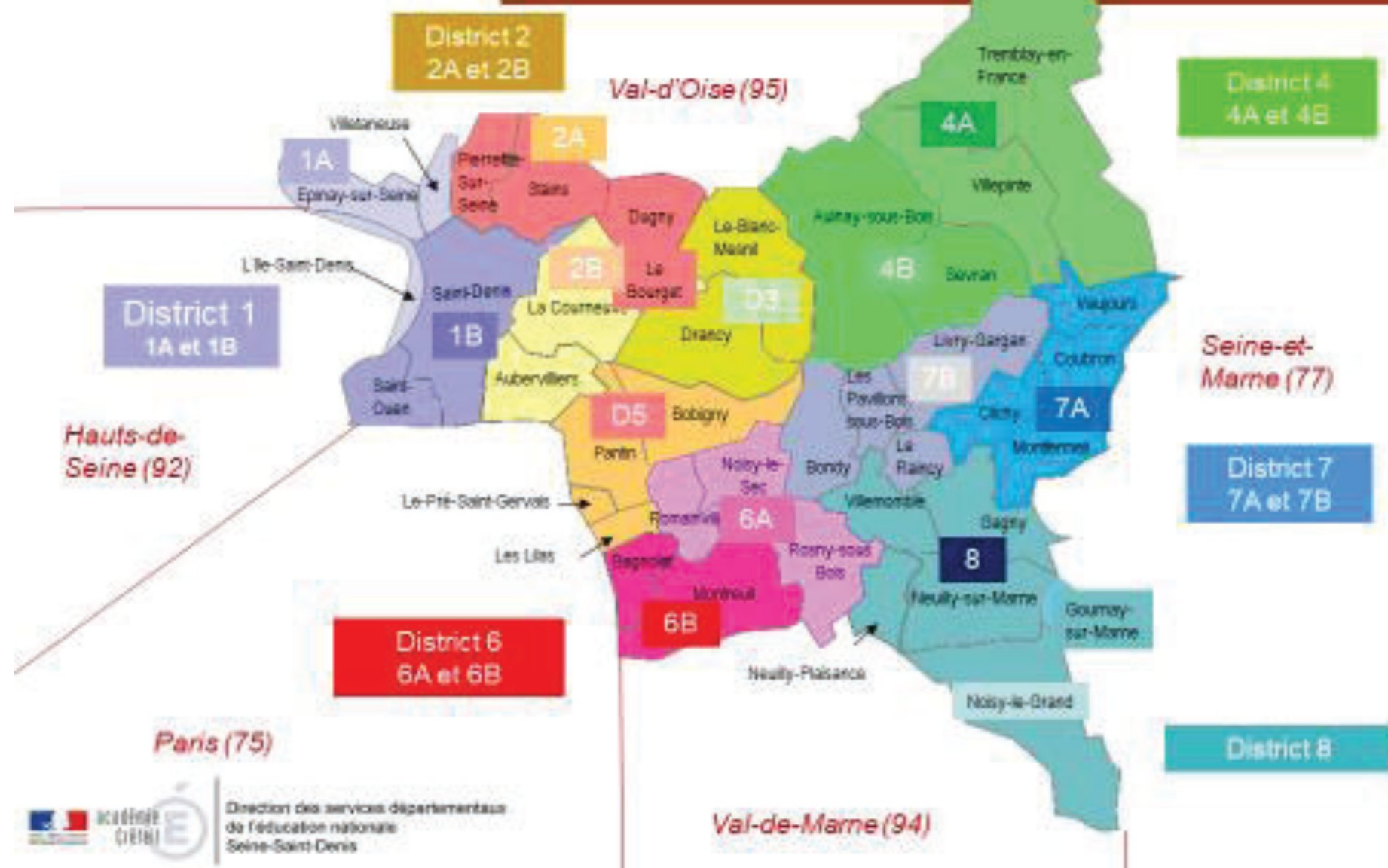
Afin d'optimiser ses chances d'avoir une affectation sur le secteur préférentiel, il est conseillé de demander toutes les natures de support similaires (et pas uniquement les postes étiquetés adjoints)

Comment faire les vœux, quelle stratégie ?



Quels types de postes demander ?

- **des vœux précis** (en saisissant des codes correspondant à un type de poste lié à une école)
- **des vœux groupe** (regroupement de commune allié à un poste de remplaçant OU regroupement de commune allié à un poste enseignant)

Annexe 93-2 bis : Zones géographiques et infra départementales -
Mouvement intra départemental



Quels types de vœux puis-je émettre ?

Si vous souhaitez obtenir un poste à titre définitif :

- Postes d'adjoint
- Postes de décharge de direction
- Dispositif « moyens supplémentaires », 100 % réussite
- Toute petite section (TPS) – ATTENTION, postes à profil.
- Postes de Brigade départementale
- Vœux groupe

Si vous souhaitez obtenir un poste ASH sans avoir le diplôme (vous devez mettre au moins l'un de ces postes dans vos 5 premiers vœux) :

- Poste Segpa
- Poste Ulis école
- Poste IME



Vœux groupe du 93

En rouge les vœux MOB (mobilité obligatoire)

- Pour chaque district, il y a possibilité de choisir les postes enseignants (mater, élem, décharge de direction, maître sup, TRS) ou brigade.
- Un groupe ABV (Pierrefitte – Villetaneuse – Stains) tous postes confondus (adjoint et BD)
- UPE2A par bassin
- SEGPA par bassin
- ULIS école par bassin



Des conseils ?

Pour les stagiaires et les TP

Si vous voulez obtenir un poste à TD

Faites les 70 vœux proposés

Faites des vœux précis si vous avez des écoles en tête que vous souhaitez obtenir.

Faites des vœux groupe (MOB = mobilité obligatoire – OUI).

Obligatoirement 5, sinon vous serez affectés à TITRE DEFINITIF sur un poste qui reste, que personne n'aura voulu.



Des conseils ?

Pour les TD, aucun risque.

Ne faites que des vœux que vous souhaitez, les annulations sont impossibles.

Faites des vœux précis si vous avez des écoles en tête que vous souhaitez obtenir.

Vous pouvez envisager des vœux groupe.



Des conseils ?

Si vous voulez obtenir un poste en ASH sans être spécialisés

Ne mettez que des vœux en ASH parmi vos vœux

Mettez des vœux ASH dans les 5 premiers vœux de votre mouvement

Candidatures volontaire ASH : du 5 au 18 juin.



Et le Snudi FO dans tout ça ?

Nous sommes là pour vous aider .

Comment ?

- Numéro de téléphone dédié (ne pas transmettre sur les réseaux sociaux) :
09 72 55 25 22
- Un calculateur : <https://www.snudifo93.net/mouvementv2/>
- snudifo93@gmail.com
- Natacha : 06 74 29 22 89 - Véronique : 06 69 96 87 06



Vous avez besoin du Snudi FO

Le Snudi FO a besoin de vous

Le Snudi FO ne perçoit pas de subventions. Ses seules ressources sont les adhésions.

Ces adhésions nous permettent de vous appeler, envoyer des SMS pour rappeler les échéances, nous déplacer sur vos écoles....

Alors, n'hésitez pas, **adhérez** : [Adhésion](#)

